

LES BREVES DE TILLE



N°12

Novembre 2022

LA MAIRIE DE TILLÉ
invite
les enfants de la commune

à l'**Arbre de Noël**
Dimanche 04 décembre 2022
à la salle des fêtes de Tillé
Ouverture des portes à 14h45

à 15h00 : **Spéctacle enchanté**
(durée approx. 1h)
Remise des Cadeaux commandés en Mairie
Buvette organisée par Tillé en Fêtes

Coin photo avec le Père Noël

La Boîte aux lettres du Père Noël sera présente

Mairie de Tillé : 5 rue de l'église 50000 TILLÉ 03.44.48.13.11 - mairie@tille.fr

FESTIVITÉS DE NOËL

Nous vous donnons rendez-vous :

- le 4 décembre 2022 pour l'arbre de Noël des enfants
- le 9 décembre 2022 pour le « Bon marché de Noël » et le lancement des illuminations.

Et pour les enfants, n'oubliez pas d'écrire votre lettre au Père Noël et de la déposer dans la boîte aux lettres qui sera installée devant la mairie du 1^{er} au 20 décembre.

Afin d'économiser l'énergie, les illuminations seront éteintes tous les soirs à 23h.

MAIRIE DE TILLE
CÉLÉBRER LA PÉRIODE DES FÊTES AVEC NOUS !

Lancement des illuminations de la commune et du sapin de la Mairie

VENDREDI 9 DECEMBRE
A 19H
DEVANT LA MAIRIE

DE 15H30 A 18H30
ET DE 17H30 A 18H30

ORGUE de BARBARIE sur le Marché

Les enfants peuvent fabriquer une décoration de Noël qu'ils viendront accrocher dans le sapin avec le Père Noël !

MISE EN PLACE DU DISPOSITIF ALERTE CITOYENS



Afin de recevoir toutes les informations susceptibles de vous intéresser sur la commune de Tillé, la mairie vous propose d'adhérer gratuitement au dispositif « Alerte Citoyens ».

Ainsi vous pourrez recevoir par SMS et/ou par mail selon vos préférences des alertes globales concernant toute la commune (ex. : tempête), mais aussi des alertes personnalisées en fonction de votre lieu de résidence.

Pour bénéficier de ce service d'alertes et d'informations, vous pouvez :

- Vous inscrire directement sur le site internet : <https://tille.alertecitoyens.com>
- Ou retourner le coupon-réponse ci-dessous dûment complété à la mairie.

Pas de téléphone portable ? Ne vous inquiétez pas, vous pouvez également recevoir des alertes vocales en indiquant votre numéro de téléphone fixe.



Coupon-réponse à retourner à la mairie de Tillé

NOM

Prénom

Téléphone

Adresse e-mail

Adresse postale

Mairie de Tillé : 5, rue de l'église - 03.44.48.13.11 - mairie@tille.fr



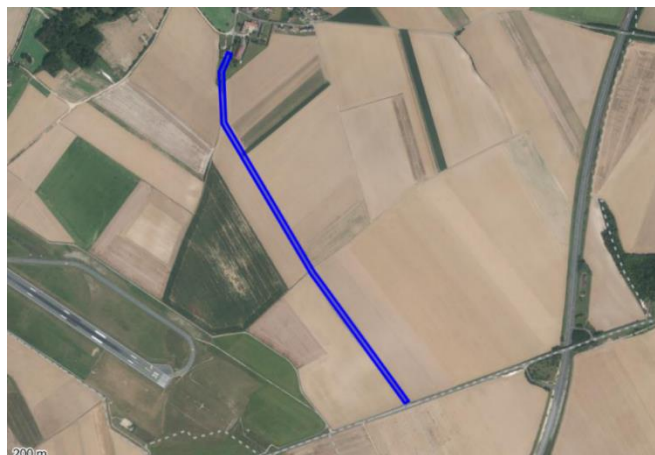
DANS LES RUES DE NOTRE VILLAGE

TRAVAUX A MORLAINE

Le Conseil Municipal a décidé de procéder à des travaux de réfection de chaussée de la voie communale n° 7 reliant le hameau de Morlaine à la RD 938.

Ces travaux se déroulent du 21 novembre au 2 décembre 2022.

La circulation sur la voie communale n°7 est interdite durant cette période afin d'assurer la sécurité du chantier et des riverains. Nous comptons sur votre compréhension et votre coopération afin de respecter ces restrictions.



SIGNALISATION



Quelques changements de panneaux de signalisation dans la commune :

➡ **Limitation à 30 km/h dans toute la commune**

Pourquoi ce choix ? Pour permettre à tous de se promener en toute sécurité et à nos enfants de pouvoir faire du vélo.



➡ **Renforcement des sens interdits rues des Vignes, Magnolias et Salle des fêtes.**

Pourquoi ce choix ? Afin de limiter les stationnements d'attente dans ces secteurs.



➡ **Panneaux interdiction aux 3T5 sur la voie communale (Solférino) et au Hameau de Morlaine**

Pourquoi ce choix ? Nos petites routes sont souvent dégradées par le passage de gros camions. Nous leur conseillons d'emprunter les voies plus importantes.

STATIONNEMENT SUR LES TROTTOIRS

Nous vous rappelons que le trottoir, c'est pour les piétons !

En vous stationnant sur les trottoirs, vous mettez en danger les piétons en les obligeant à emprunter la chaussée pour se déplacer.

Beaucoup d'enfants de notre village se rendent à l'école à pied. Faisons en sorte qu'ils circulent en toute sécurité.

Pour rappel, cette infraction est passible d'une amende forfaitaire de 135 € et de mise en fourrière immédiate du véhicule.



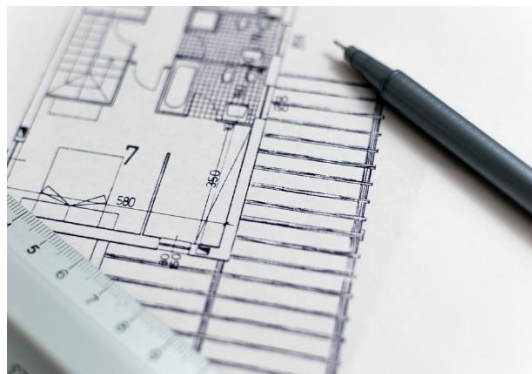
La sécurité et la tranquillité de chacun est l'affaire de tous !!

Nous vous remercions par avance pour votre contribution.

Mairie de Tillé : 5, rue de l'église - 03.44.48.13.11 - mairie@tille.fr



RAPPEL DES REGLES D'URBANISME



Autorisations à solliciter :

- ❖ **Si construction inférieure à 5m²** : pas d'autorisation d'urbanisme.
- ❖ **Si construction comprise entre 5m² et 20m² en zone agricole ou naturelle ou entre 5m² et 40m² en zone urbaine** : travaux soumis à déclaration préalable.
- ❖ **Si construction supérieure à 40m²** : Travaux soumis à permis de construire. Au-delà de 150m², le recours à un architecte est obligatoire.

Autres cas fréquents :

- ❖ Tout remplacement de fenêtres, portes, clôture (etc.) ou ravalement de façade doit également faire l'objet d'une déclaration préalable.
- ❖ Si vous faites un agrandissement de moins de 40m² mais que la surface créée porte la surface totale à plus de 150m², votre projet est soumis à permis de construire.

Vous pouvez déposer votre dossier en papier à la mairie (cerfa sur internet) ou en ligne grâce au **Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme** (GNAU) de l'agglomération du Beauvaisis : <https://urbanisme.beauvaisis.fr/#/>

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter en mairie ou à consulter notre site internet. Vous y trouverez notamment le Plan Local d'Urbanisme (PLU) actuellement en vigueur.

DEMATERIALISATION DE L'URBANISME

Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez effectuer vos démarches d'urbanisme en ligne (permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme, etc.) grâce au **Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme** (GNAU) de l'agglomération du Beauvaisis :

<https://urbanisme.beauvaisis.fr/#/>

Ce service, accessible 7j/7 et 24h/24 via un compte personnel et sécurisé, vous permet de suivre la progression de votre dossier.

Si vous préférez déposer votre dossier d'urbanisme au format papier au secrétariat de la mairie, cela reste toujours possible.

Attention : Les dossiers d'urbanisme reçus par mail sont irrecevables. Si vous souhaitez déposer votre dossier au format dématérialisé, vous devez impérativement passer par le GNAU.



COMMANDE DE FIOUL

Dans les brèves d'octobre, nous vous proposons de mettre en place un groupement d'achat de fioul.

Toutefois, nous n'avons eu que peu de retour de coupon-réponse et la quantité totale désirée par les habitants ayant répondu n'est malheureusement pas suffisante pour obtenir un tarif avantageux.

Il n'y aura donc pas de groupement d'achat de fioul pour cette année.



HALLOWEEN



La commune de Tillé a organisé son premier défilé d'Halloween avec plus de 150 participants, petits et grands, qui ont défilé déguisés et en musique dans les rues de Tillé à la recherche de bonbons.

A l'issue de ce défilé, un grand concours de déguisement, réservé aux enfants de 2 à 18 ans, était organisé à la salle des fêtes avec pas moins de 65 inscrits. Un jury composé de trois représentants d'associations locales a eu la lourde tâche de départager les participants et d'élire les 5 gagnants. Le 1^{er} prix s'est vu remettre un chèque cadeau de 50 €.

Nous tenions à remercier l'ensemble des participants, ainsi que les habitants qui ont donné des bonbons, pour avoir contribué à la réussite de cette journée.



COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE



La commémoration du 11 novembre s'est déroulée devant le monument aux morts, puis devant les tombes des soldats morts pour la France au cimetière.

Il a été rendu un hommage à tous les morts pour la France par les élus, les anciens combattants et la population Tilloise.



NAISSANCES – MARIAGES – DÉCÈS

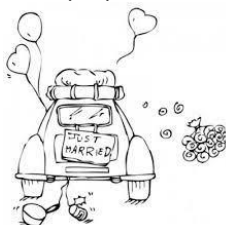
ILS NOUS ONT REJOINT :



Camélia **TAOUFIK** née le 07/01/2022
Boubakar **DIALLO** né le 16/01/2022
Lucian **LEROY MATEO** né le 27/02/2022
Pierre **CORTESI** né le 06/03/2022
Mélya **TRAORÉ** née le 07/04/2022
Lyam **CHAROT** né le 18/05/2022
Maëla **FERNANDES BALDO** née le 12/06/2022
Melek **EMERY** née le 17/06/2022
Thyliano **SERY FILLIEUX** né le 03/07/2022
Milan **SPICER** né le 10/08/2022
Lynah **DEM BERTIN** née le 08/11/2022

ILS SE SONT UNIS :

Nicolas **DEVAUX** et Mélanie **TROUET**
le 04/06/2022
Sylvain **CORTESI** et Coraline **DAVID**
le 25/06/2022
Jeremiah **DIAKITE** et Marine **DISANT**
le 30/07/2022
Morgan **DACHEUX** et Mercédès
MERCIER le 06/08/2022
Nicolas **GOURDAIN** et Alexia **CHAU**
le 24/09/2022



ILS NOUS ONT QUITTÉ :

Laurent **FORFAIT** le 03/01/2022
Odette **BIBECK** le 09/01/2022
Benoît **BLIN** le 17/03/2022
Micheline **DEVILLERS** le 06/04/2022
Pierre **LORY** le 08/04/2022
Christiane **DEVAMBEZ** le 22/04/2022
Jean-Claude **NOYE** le 24/04/2022
Grigore **BUDA** le 03/07/2022
Michel **DEVELLENNES** le 09/07/2022
Yvette **DUBERT** le 12/07/2022
Patrick **LEROY** le 14/07/2022
Joël **NORTIER** le 22/09/2022
Réjane **CAMUS** le 24/09/2022
Yves **DUBOIS** le 10/10/2022
Virginie **BONNEAU** le 19/10/2022
Colette **MARCHETTI** le 20/11/2022

AGENDA

- ❖ **Judi 1^{er} décembre 2022 :**
Balayage des rues
- ❖ **Dimanche 4 décembre 2022 :**
Arbre de Noël des enfants
- ❖ **Vendredi 9 décembre 2022 :**
- Au bon marché de Tillé
- Lancement des illuminations de Noël
- ❖ **Vendredi 13 janvier 2023 :**
Au bon marché de Tillé
- ❖ **Judi 19 janvier 2023 :**
Vœux du Maire

